



Volet B

Copie à publier aux annexes du **Moniteur belge**
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

23 FEV. 2016

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles



16032094

N° d'entreprise : 0427164343

Dénomination

(en entier) : **ASSICURAZIONI GENERALI S.p.A. en Belgique**

(en abrégé) :

Forme juridique : société par actions de droit italien

Siège : Trieste (Italie), Piazza Duca degli Abruzzi 2, succursale à 1050 Ixelles, avenue Louise 149

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : dépôt en rang des minutes - délégation pouvoirs

Publication est faite de l'acte suivant, déposé au rang des minutes de Maître Damien Hisette, notaire associé à Bruxelles, le 16 février 2016, acte réalisé en langue française et italienne:

La Société « ASSICURAZIONI GENERALI S.p.A. » ayant son siège légal à Trieste (Italie), Piazza Duca degli Abruzzi, numéro 2 ; au capital social de Euro 1.556.864.483,00 entièrement versé; immatriculée auprès du registre du commerce (Registro delle Imprese) de Trieste sous le numéro et code fiscal 00079760328; inscrite au registre des entreprises italiennes d'assurances et de réassurances sous le numéro 1.00003; maison mère du groupe Generali - inscrit au registre des groupes d'assurances, en personne de ses représentants légaux soussignés et dont la succursale belge est établie à 1050 Bruxelles, avenue Louise 149, par ce présent acte nomme comme mandataires représentants légaux en Belgique

PROCURATION**« EMEA REGIONAL OFFICER »**

La société "ASSICURAZIONI GENERALI - Società per Azioni", ayant son siège social à Trieste (TS - Italie), Piazza Duca degli Abruzzi n. 2, dont le capital social s'élève à 1.556.873.283,00 EUR entièrement souscrit et libéré, inscrite au Registre des Entreprises de Trieste sous le numéro et code fiscal 00079760328, inscrite au Registre des Entreprises d'assurance et réassurance italiennes sous le numéro 1.00003, société mère du Groupe Generali, inscrite au Registre des groupes d'assurances sous le numéro 026 (ci-après la "Société"), dûment représentée par ses représentants légaux :

-Mario Greco, né à Naples le 16 juin 1959 ; et

-Monica Alessandra Possa, née à Milan le 18 octobre 1964,

en leur qualité respective de Group CEO et de Group HR & Organization Director,
attribue

à ANCHUSTEGUI MELGAREJO JAIME, né à Donosia San Sebastian (Espagne) le 29 août 1961, de nationalité espagnole, Code Fiscal NCH JMA 61M29 Z131V, en qualité de Europe, Middle East and Africa Regional Officer (ci-après "EMEA Regional Officer") les pouvoirs suivants qui devront être exercés dans les limites des attributions qui lui sont conférées en lien avec le « Regional Office Europe, Middle East and North Africa », ce qui inclut la responsabilité pour les activités du Groupe Generali dans les territoires faisant partie, au moment considéré, du périmètre de la Région "Europe, Middle East and North Africa" et qui exerce ses activités par le biais de la succursale Assicurazioni Generali S.p.A. en Belgique, Avenue Louise 149, 1050 Bruxelles (siège social) et Avenue Louise 523, 1050 Bruxelles (siège d'exploitation) :

1) introduire des procédures et conclure les accords nécessaires auprès de toutes les institutions et organismes publics, afin de garantir le bon exercice des affaires de la Société, y compris toutes les démarches nécessaires pour ouvrir d'autres sièges d'exploitation, conformément aux lois fiscales et au droit des sociétés ainsi qu'aux autres réglementations applicables, y compris les dispositions relatives au registre de la Banque Carrefour des Entreprises ;

2) accomplir toutes les obligations afférentes aux impôts et au paiement des cotisations de sécurité sociale ; soumettre des demandes de dégrèvement ou de réduction et, à cette fin, déposer des requêtes et des pétitions ; collecter tout remboursement d'impôt ;

3) conclure des contrats de bail au nom et pour le compte de la Société, pour des montants jusqu'à 600.000,00 EUR (six cent mille euros) par transaction, fixer les termes et conditions y afférentes, payer les redevances, les charges, les impôts, les cotisations, les taxes et les droits ainsi que souscrire des polices d'assurance pour les locaux loués ainsi que leur contenu ou toutes autres polices qu'il estimera utiles ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/03/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

4)vis-à-vis des employés de tous niveaux, à l'exception du personnel de direction occupant ces postes au sein de la Société ou du Groupe Generali en raison de leur appartenance au GMC et de leur position au sein des premières lignes de rapport vis-à-vis du Group CEO –, prendre des décisions relatives à leur engagement, leur rémunération, leur promotion, les transferts et les détachements ; prendre toutes mesures conservatoires et disciplinaires y compris une décision de licenciement et la détermination de l'indemnité de départ ;

5)participer aux assemblées générales des actionnaires des filiales contrôlées et des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation et exercer les droits de vote y afférents; donner des procurations et des instructions de vote pour la participation à ces assemblées générales ;

6)acheter tous biens requis par la structure organisationnelle et opérationnelle de la Société jusqu'à un montant maximum de 500.000,00 EUR (cinq cent mille euros) pour chaque opération individuelle ou pour plusieurs opérations qui sont liées entre elles par une unicité d'objectif, de fonction et de temps ;

7)conclure, suspendre et mettre fin à tous les contrats de services requis, ce qui pourra inclure, sans s'y limiter, des services professionnels et de conseil, des services de consultance liés au périmètre opérationnel qui lui est confié jusqu'à un montant maximum de 250.000,00 EUR (deux cent cinquante mille euros) pour chaque opération individuelle ou pour plusieurs opérations qui sont liées entre elles par une unicité d'objectif, de fonction et de temps ;

8)représenter la Société auprès de toutes les autorités publiques, y compris les autorités de surveillance, même étrangères, dans la sphère de ses compétences ;

9)retirer des titres, des plis, des colis, des lettres même recommandées ou assurées, ainsi que des mandats postaux ordinaires et télégraphiques auprès des bureaux postaux, émettre des accusés de réception, avec le pouvoir de désigner un mandataire spécial à cette fin ;

10)faire trancher tout différend, déférer ce litige à une procédure d'arbitrage, en ce compris mais non limitée à la procédure d'amiables compositeurs, que ce soit en vertu d'une clause compromissoire ou sur la base d'une convention séparée, désignant des arbitres et procédant à toutes les formalités relatives aux sentences arbitrales ;

11)signer des déclarations de nature non obligatoire au nom de la Société, donner son accord pour des situations juridiques et factuelles liées à toute matière qui concerne la Société ;

12)signer des correspondances ne comportant pas d'engagements pour la Société, comme des documents, des demandes d'offres et d'informations concernant les affaires de la Société, ainsi que des rappels en général et du courrier de suivi ;

13)signer des correspondances engageant la Société, comme des documents, des demandes d'offres et d'informations sur les affaires de la Société, ainsi que des rappels en général et du courrier de suivi, dans la limite des pouvoirs attribués par la présente procuration ;

14)représenter la Société auprès de toute association non syndicale y compris le droit de prendre des décisions y relatives ;

15)ouvrir des comptes bancaires au nom de la Société et, en général, exécuter des paiements même en espèces par prélèvement sur les comptes courants de la Société, en vue d'accomplir les engagements pris par la Société elle-même ;

16)signer et émettre des quittances et des reçus de paiement;

17)effectuer toute opération et déclaration auprès de tous organismes et autorités publiques et privées (y compris les institutions bancaires, financières de la dette publique, de la caisse des dépôts et consignations, fiscales, gouvernementales, judiciaires, les registres publics, la sécurité sociale) ;

18)effectuer auprès des administrations publiques, des organismes et des bureaux publics, tous les actes et toutes les opérations nécessaires afin d'obtenir des concessions, des licences et des autorisations en général, dans les limites des pouvoirs qui lui ont été attribués ;

19)signer des rapports d'inspection établis par des fonctionnaires publics, sans préjudice du droit d'émettre des contestations, de formuler des déclarations et des réserves, de fournir des précisions et des clarifications, dans les limites des pouvoirs qui lui ont été attribués ;

20)conclure des contrats de service / outsourcing pour le compte de la Société et dans l'intérêt des sociétés appartenant au Groupe Generali ;

21)de sous-déléguer à des employés de la Société, ou à des tiers qui ne sont pas des employés, le pouvoir d'accomplir un ou plusieurs actes ou catégorie d'actes déterminés, dans les limites des pouvoirs attribués par cette procuration.

Les pouvoirs attribués par la présente procuration devront être exercés moyennant une signature conjointe, conformément aux articles 38 et 39 des Statuts de la Société, avec n'importe quel autre mandataire occupant l'un des postes suivants correspondant à la première ligne de rapport vis-à-vis du Group CEO : Group Head of Insurance and Reinsurance, Group Chief Financial Officer, Group Chief Investment Officer, Group Chief Risk Officer ; Group Chief Operating Officer, Group HR & Organization Director, Group General Counsel, Group Chief Marketing Officer, Group Communications and Public Affairs Director, Group Strategy and Business Development Director, Group Chief Data Officer et Group Head of Global Business Lines, ou avec un des mandataires qui occuperont dans le futur tout autre poste correspondant à la première ligne de rapport vis-à-vis du Group CEO, et de manière conjointe avec le Group Compliance Officer, le Company Secretary, le Head of Corporate Affairs ainsi que les mandataires qui font rapport directement ou indirectement au EMEA Regional Officer lesquels, dans cette circonstance spécifique, seront habilités à exercer les pouvoirs attribués à l'EMEA Regional Officer dans les mêmes limites qui lui sont confiées par la présente procuration.

De manière générale, les pouvoirs conférés par la présente procuration sont indépendants de, et ne s'étendent pas à, ceux délégués au représentant de « Generali Employee Benefit », et vice-versa.

Volet B - Suite

La présente procuration a pour effet d'annuler la procuration confiée au même mandataire aux termes d'un acte du 17 juillet 2015, N. Rép. 195.065/29334, devant le Notaire Nicola Rivani Farolfi, sans préjudice des pouvoirs conférés au représentant de « Generali Employee Benefit ».

La présente procuration est donnée pour une durée indéterminée.

En cas d'incohérence ou de divergence entre la version italienne de cette procuration et la version française, la version italienne primera.

.../...

Fonction

Group Head of Insurance and Reinsurance

Group Chief Financial Officer

Group Chief Investment Officer

Group Chief Risk Officer

Group Chief Operating Officer

Group HR & Organization Director

Group General Counsel

Group Chief Marketing Officer

Group Communications and Public Affairs Director

Group Strategy and Business Development Director

Group Head of Global Business Lines

Group Compliance Officer

Company Secretary and Head of Corporate Affairs

Autres mandataires faisant rapport directement

ou indirectement au EMEA Regional Officer

(comme résultant de la Résolution du Group

CEO enregistrée auprès du Registre des

Entreprises de Trieste, et contenant la liste

des dirigeants de Assicurazione Generali au

30 Novembre 2015); BOSATRA Francesco

.../...

Pour extrait analytique conforme

Déposé en même temps: expédition

(signé) Damien HISETTE, notaire associé.

Nom

.../...

.../...

TREVISANI Valter

MINALI Alberto

SRINIVASAN Nikhil

PANIZZA Sandro

SCHILKNECHT Carsten

POSSA Monica Alessandra

CANGERI Antonio

CONNER Isabelle Marguerite

BEMPORAD Simone

MELONCELLI Gian Paolo

VAGONE Paolo

BASSO Maurizio

CATALANO Guiseppe

BOSATRA Francesco

CANDONI Riccardo

CORSI Alessandro

GASSO Roberto

HOFFMANN Andreas Thomas

MAFFIOLO Marco